

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 16 mai 2018

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 16 mai 2018

D/2018-004

Aujourd'hui, mercredi 16 mai 2018 à 9 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et LIRE et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

A titre de suppléants :

Madame BOUILHET

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, POITREAU, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, et RAUX et Monsieur PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20180516-D2018_004-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2018/004

**AGORES – Contribution pour le forum 2018
Approbation - Autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association AGORES qui regroupe les professionnels de la restauration collective publique depuis plus de 30 ans organise son forum annuel en Juin prochain à Gradignan. Elle sollicite traditionnellement l'aide matérielle, logistique et économique de ses membres et des institutions locales afin de l'aider à boucler le financement de cette opération qu'il s'étale sur 3 jours (13 au 15 juin) et regroupe en moyenne quotidiennement plus de 300 professionnels de la France entière.

1) Présentation générale

Créée en 1986 afin de sortir les gestionnaires de leur isolement et susciter les échanges, AGORES (<http://www.agores.asso.fr/>) est une association qui fédère aujourd'hui plus de 1 000 adhérents sur le territoire et compte plus de 3 500 contacts sympathisants. Elle est devenue une interlocutrice incontournable des institutions dans le domaine de la restauration collective et des enjeux de l'alimentation. Elle est membre du Conseil National de l'Alimentation, travaille avec l'Association des Maires de France, les différents services de l'Etat, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les collectivités... Le SIVU en est membre.

AGORES porte différents travaux et initiatives reconnus comme la mise en place :

- d'une Charte Qualité (1993)
- de la première norme de service NFX 50-220 (2005)
- d'un logiciel d'aide à la création de menus conformes aux recommandations nutritionnelles
- d'indicateurs de performance du service public de restauration scolaire (AMF - 2010)
- d'un portail internet de l'offre alimentaire (2011)
- de l'outil d'audit qualité « OK Pilot » (2012)
- du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014)
- d'une convention de partenariat avec l'Association Nationale d'Education au Goût des Jeunes (ANEGJ), visant à développer la pédagogie du goût et des actions d'éducation à l'alimentation sur la base de l'éveil sensoriel (2015)
- d'une convention avec le CREPAQ (REGAL Nouvelle Aquitaine) (2016) etc...

Le président national est Christophe Hébert, actuel gestionnaire de la restauration d'Harfleur. AGORES est également organisée en délégations régionales. Notre représentant, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine est Dominique Léga, en charge de la restauration collective de Talence.

AGORES organise chaque année, à l'occasion de son Assemblée Générale, un Forum annuel d'échanges qui réunit chaque jour environ 300 professionnels et de nombreux fournisseurs. Le dernier forum s'est tenu en 2017 dans la Région Lilloise. Cette manifestation prévoit des conférences-débats, des animations et différents formats de rencontres sur des thèmes et enjeux de la restauration collective. En 2017, ont été particulièrement ciblés les expériences et sujets suivants : lutte contre le gaspillage alimentaire ; éducation au goût ; approvisionnements locaux ; ingénierie et techniques de cuisson....

Le prochain Forum se tiendra à Gradignan, notamment au Théâtre des 4 Saisons. Le programme est joint en annexe et pour sa part, le SIVU apportera directement ou avec ses partenaires 4 contributions sur les thèmes suivants: la mutualisation des compétences ; les approvisionnements en produits bio ; la veille technologique ; la santé. Il sera également rendu compte des conclusions liées aux derniers Etats Généraux de l'Alimentation ainsi que des divers projets d'évolutions législatives et réglementaires touchant la restauration collective (recours aux circuits courts, durables et biologiques ; Education au Goût ; conditionnements....)

2) La demande de financement

Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre d'environ 120 000 euros répartis comme suit :

- Espaces conférences-chapiteaux : 39 000 €
- Intervenants : 8 500 €
- communication et divers : 27 500 €
- Hôtellerie : 45 000 €

Financés comme suit :

- exposants : 80 000 €
- congressistes : 20 000 €
- subventions : 20 000 €

En raison de l'intérêt de cette opération qui se déroule pour la première fois en Gironde, directement en lien avec l'activité ou les enjeux de notre établissement et compte tenu du rayonnement de la manifestation, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel une subvention forfaitaire de 5 000 €.

Les crédits imputables au chapitre 65 feront l'objet d'un ajustement correspondant dans le cadre du Budget Supplémentaire 2018.

LE COMITE SYNDICAL

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Décide d'autoriser le versement d'une subvention forfaitaire de 5 000 € et d'autoriser l'inscription des crédits au budget supplémentaire 2018.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 16 mai 2018

La Présidente,



Emmanuelle CUNY

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20180516-D2018_004-D